



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Session ordinaire – Séance du 12 décembre 2022**

**Délibération n° 2022-148**

**CONVENTION DE PARTENARIAT DE MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE ET AVENANT  
N° 1 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS AVEC L'ADSI TECHNOWEST -  
AUTORISATION**

*Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est  
assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire*

**Nombre de conseillers en exercice : 49**

**PRESENTS : 34**

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOULET, David CHARBIT, Joël MAUVIGNEY,  
Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Joël  
GIRARD, Jean Pierre BRASSEUR, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES,  
Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-  
AUDOIT, Marie-Ange CHAUSSOY, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Eric SARRAUTE,  
Pierre SAUVEY, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS,  
Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Christine PEYRE, Hélène DELNESTE, Antoine JACINTO, Sylvie  
DELUC, Maria GARIBAL

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 9**

Mesdames, Messieurs : Marie RECALDE à Gérard SERVIES, Anne-Eugénie GASPARD à Thierry  
TRIJOULET, Ghislaine BOUVIER à Eric SARRAUTE, Aude BLET-CHARAUDEAU à Bastien  
RIVIERES, Samira EL KHADIR à David CHARBIT, Léna BEAULIEU à Joël GIRARD, Arnaud  
ARFEUILLE à Cécile SAINT-MARC, Thierry MILLET à Christine PEYRE, Patrice LASSALLE-  
BAREILLES à Maria GARIBAL

**ABSENTS : 6**

Mesdames, Messieurs : Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mauricette BOISSEAU, Patricia NEDEL, Marie-  
Eve MICHELET, Kubilay ERTEKIN, Thomas DOVICH

**SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Thierry TRIJOULET**

Madame Marie RECALDE, Adjointe au Maire Déléguée au Développement économique, Emploi, Innovation, Formation, Egalité femmes/hommes, rappelle à l'Assemblée que l'ADSI Technowest, Association loi 1901 a pour objet la mise en œuvre d'actions favorisant le développement et le maintien dans l'emploi. Elle porte ainsi le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) lequel vise quatre principaux objectifs :

- Faciliter l'insertion sociale, économique et professionnelle des personnes exclues du marché du travail résidentes des villes de Blanquefort, Bruges, Eysines, Ludon-Médoc, Le Haillan, Le Taillan-Médoc, Martignas-sur-Jalle, Mérignac, Parempuyre et Saint Jean d'Illac,
- Assurer l'accompagnement individualisé de 1 000 à 1 300 personnes par an,
- Construire avec chacun un parcours d'insertion professionnelle adapté au marché de l'emploi,
- Assurer le rapprochement des participants du PLIE et des acteurs économiques du territoire dans le respect des critères de non-discrimination.

La Ville de Mérignac a qualifié l'association ADSI Technowest de Service d'intérêt Général sur son territoire de compétence au sens de la communication de la Commission Européenne par délibération du 19 décembre 2008. L'Association est nouvellement implantée au 30 avenue du Truc et y accueille le public bénéficiaire. En 2021, 87 mérignacais étaient suivis dans le cadre du PLIE et 2 avaient bénéficié d'une mise en situation de travail en CDD au sein des services de la Ville.

Le soutien de la Ville à l'ADSI Technowest pour la mise en œuvre du PLIE, prend différentes formes et notamment par :

- une convention pluriannuelle d'objectifs signée entre la Ville et l'Association ADSI Technowest précisant les objectifs communs, les cadres d'intervention et le soutien matériel et financier de la Ville à l'Association (subvention annuelle de fonctionnement)
- 1.5 ETP municipaux dédiés à l'accompagnement renforcé des mérignacais bénéficiaires du PLIE. Pour cela, la Ville répond à l'appel à projet de l'Association de Gestion et d'Appui aux Projets Européens (AGAPE) en faisant une demande de subvention auprès du Fonds Social Européen
- une mise en situation de travail des bénéficiaires du PLIE au sein des effectifs de la Ville de Mérignac organisée grâce à une convention de partenariat.

Considérant l'importance de ces périodes d'emploi pour construire et valider un projet professionnel, il est proposé de renouveler la convention de partenariat sur la mise en situation de travail au sein des effectifs de la Ville avec l'ADSI Technowest.

Par ailleurs, il est proposé la signature d'un avenant à la convention pluriannuelle d'objectif afin de fixer les modalités de l'occupation des nouveaux locaux mis à disposition par la Ville.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'avis de la Commission Ressources-Emploi-Economie-Démocratie participative en date du 30 novembre 2022,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

#### **DECIDE :**

**ARTICLE 1 :** d'approuver les termes de la convention de partenariat sur la mise en situation de travail au sein des effectifs de la Ville telle que proposée ci-jointe ;

**ARTICLE 2 :** d'approuver les termes de l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle d'objectif fixant les modalités de l'occupation des nouveaux locaux mis à disposition par la Ville situés 30 avenue du Truc tel que proposé ci-joint ;

**ARTICLE 3** : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que l'avenant n° 1 avec l'ADSI Technowest.

**ADOpte A l'UNANIMITE.**

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Mérignac, le 12 décembre 2022



**Monsieur Thierry TRIJOLET**  
Secrétaire de séance

**Alain ANZIANI**  
Maire de Mérignac  
Président de Bordeaux Métropole

*Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.*

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.*